



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue au sous-sol de la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 18 avril 2017 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Messieurs Marc Grenier, conseiller au siège numéro 1 et Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5 sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

Comme exigé par la loi, un avis de convocation a été remis en mains propres à tous les membres du conseil deux jours francs avant la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123006-04-2017 Il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN ÉLEVAGE PORCIN : FERME HOLDREAM LOT NUMÉRO 4 698 287
- 4- EMBAUCHE : INSPECTEUR EN URBANISME ET DES COURS D'EAU
- 5- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6- CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN ÉLEVAGE PORCIN : FERME HOLDREAM LOT NUMÉRO 4 698 287

123007-04-2017 Considérant que la municipalité a reçu une demande de permis pour la



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

construction d'un complexe d'élevage porcin de la Ferme Holdream inc. ;

Considérant qu'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une consultation publique est obligatoire lors d'une demande de permis pour la construction d'un nouvel élevage porcin ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la commission soit constituée par :

Président : Madame Carmelle Carrier, mairesse

Commissaires : Monsieur Cléo Proulx, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Eric Rouillard, conseiller au siège numéro 3

Substituts : Madame Josette Labbé, conseillère au siège numéro 4

QUE la date de l'assemblée publique est fixée au mercredi 10 mai 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville sise au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre ;

QUE Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière est autorisée à effectuer toutes les dépenses reliées à la tenue de ladite assemblée.

4. EMBAUCHE : INSPECTEUR EN URBANISME ET DES COURS D'EAU

123008-04-2017 **Considérant** que le conseil municipal a publié une offre d'emploi pour combler le poste d'inspecteur en urbanisme et des cours d'eau ;

Considérant que le comité de sélection a rencontré un candidat et recommande au conseil municipal de retenir les services de madame Lise Pomerleau ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Lise Pomerleau à titre d'inspectrice en urbanisme et des cours d'eau conditionnellement à l'acceptation des conditions de travail; d'autoriser mesdames la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail.

4.1. INSPECTEUR LOCAL POUR L'ÉMISSION DES PERMIS D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT

123009-04-2017 **Considérant** que la nomination d'un inspecteur local est exigée en vertu de l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'implantation des installations septiques (Q-2, R.22) et des ouvrages de captage des eaux souterraines (Q-2, R.1.3) conclue entre la MRC de Beauce-Sartigan et la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Considérant que monsieur Bastien Thibodeau de la compagnie Sphérix Expertise a mis fin à son contrat;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Lise Pomerleau, inspectrice en bâtiment au niveau local et responsable de l'émission des permis prévue à l'annexe A de l'entente mentionnée en préambule; son entrée en fonction est prévue dans la semaine débutant le 8 mai 2017.

4.2 NOMINATION PERSONNE DÉSIGNÉE – COURS D'EAU

123010-04-2017 **Attendu** qu'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les Compétences municipales, qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

Attendu que la MRC Beauce-Sartigan a adopté le règlement 2014-85 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 26 novembre 2014;

Attendu les ententes conclues entre la MRC et la municipalité sur ces deux documents;

Attendu que la municipalité doit nommer une personne désignée et que cette personne est monsieur Bastien Thibodeau de la compagnie Sphérix Expertise;

Attendu que monsieur Thibodeau a mis fin à son contrat liant sa compagnie et la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Lise Pomerleau pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123011-07-2017 **Il** est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 20 h 23.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE


CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

N° de résolution
ou annotation


EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.